

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE DU 13 MAI 2026****Objet : Election du Président****N° : 014/2026**

L'an deux mille vingt-six, le treize mai, à quatorze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du cinq mai 2026, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre VERAN.

Il examine le point n°02 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 22 représentant 22 voix

DELEGUES DES EPCI :**PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

O. ARTUPHEL – J-M. CONSTANS – R. DEBRAY – J-C. FELIX – M. GENOVA – J-M. GUISIANO – S. MARTIN – F. PERO – C. PORZIO – A. RAVANELLO – P. ROUX – N. RULLAN – J. TESSON – P. TONARELLI – P. VALLOT – J.P. VERAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

N. BREMOND – S. CARLES – F. PANIZZI – H. PHILIBERT – Y. SOUQUE – C. VENTURINO-GABELLE

TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

G. BRINGANT - V. GARELLO



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-7,

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2018 portant approbation des statuts du syndicat mixte Provence Verte Verdon,

VU les statuts du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon modifiés et annexés à l'arrêté préfectoral cité ci-dessus,

VU le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que le Comité syndical procède à l'élection de son Président au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour et qu'en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu,

CONSIDERANT que le doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Jean-Pierre VERAN assure les fonctions de Président, Monsieur Philippe VALLOT et Madame Stéphanie CARLES étant désignés assesseurs.

M. le président de séance procède à l'appel à candidature. Sont candidats à la présidence du Syndicat Mixte :

- Franck PERO
- Jean-Michel CONSTANS

Après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

- | | |
|--|----|
| - Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| - Nombre de votants (enveloppes déposées) | 22 |
| - Nombre de suffrages déclarés nuls | 0 |
| - Nombres de bulletins blancs | 1 |
| - Nombre de suffrages exprimés | 21 |
| - Majorité absolue | 11 |
-
- Monsieur CONSTANS a obtenu 16 voix
 - Monsieur PERO a obtenu 5 voix

LE COMITE SYNDICAL

- **PROCLAME** Monsieur Jean-Michel CONSTANS, ayant obtenu la majorité absolue, président du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et le déclare immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits



Le Président

Jean-Michel CONSTANS